

Recommandations en matière de circulation et de partage de la voie publique entre piétons, cyclistes et automobilistes

Les problèmes de sécurité lors des déplacements des piétons et des cyclistes font régulièrement l'objet de plaintes de la part des citoyens qui assistent aux assemblées de conseil de quartier. Il était donc de notre devoir de faire une étude de la situation sur notre territoire et d'émettre des recommandations. Voici un rapport, par secteur, sur les endroits où la sécurité des piétons et des cyclistes est en danger.

1. SECTEUR DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE

1.1 Ajout d'un trottoir : côté nord du chemin Saint-Louis entre la rue du Sieur-D'Argenteuil et l'avenue Lavigerie.

Sur cette portion du chemin Saint-Louis, il n'y a pas de trottoir côté nord, ce qui incite de nombreux piétons, déjà engagés sur le trottoir précédemment, à poursuivre leur chemin en empruntant la voie cyclable, elle-même très étroite et peu sécuritaire. Cela a pour conséquence que les cyclistes sont obligés de déborder dans la rue pour circuler. Cette situation met aussi bien les cyclistes que les piétons en danger avec le risque de se faire frapper.

1.2 Augmentation de la durée du passage piéton sur Laurier.

La durée des traverses piétonnières devrait être proportionnelle à la largeur de la voie. Or, celle du boulevard Laurier est la même que celle de la route de l'Église et il faut être en pleine forme pour le traverser dans les 25 secondes qui lui sont octroyées actuellement. Cette remarque a d'ailleurs aussi été énoncée lors du forum « Ensemble pour le mieux-être des aînés » en 2009.

1.3 Ajout d'un deuxième trottoir : avenue Lavigerie entre le boulevard Laurier et le chemin Saint-Louis

Au sud du boulevard Laurier, il n'y a pas de trottoir sur la portion «est» de l'avenue Lavigerie. Or, celle-ci est une collectrice où le trafic est accru aux heures de pointe et est parcourue par de nombreux écoliers qui se rendent aux écoles De Rochebelle et Saint-Louis-de-France. Nous pensons qu'il serait pertinent d'étudier la possibilité d'y installer un deuxième trottoir.

1.4 Ajout d'un deuxième trottoir : route de l'Église, entre le boulevard Laurier et le chemin Saint-Louis

Ce secteur est situé à moins de 500 mètres d'une école primaire et, là encore, il s'agit d'une collectrice où le trafic est dense et rapide aux heures de pointes. Nous pensons qu'il s'agit ici d'une **priorité** à accorder à notre secteur, car trop souvent, nous observons des piétons marchant dans la rue de ce côté.

1.5 Carrefour de la Promenade, de l'Anse et de Launay

En référence à la résolution 09-06-03 du conseil de quartier Saint-Louis, nous demandons une limitation de la vitesse de la circulation par l'installation de mobilier urbain (ex. : signaux d'arrêt). Ceci est maintenant d'autant plus pertinent qu'on y a aménagé le passage de la piste cyclable reliant la Promenade Samuel-De Champlain au Parc Aquarium de Québec.

1.6 Augmentation du trafic au sud du chemin Saint-Louis

Les citoyens constatent une augmentation de la circulation de transit et de la vitesse au sud du chemin Saint-Louis alors qu'il s'agit d'un secteur résidentiel. L'installation de cinémomètres dans les secteurs les plus critiques (**route de l'Église, rue Matapédia et Valmont**) est une mesure incitative qui, selon nous, pourrait améliorer le comportement des automobilistes. À Bruxelles il existe même des appareils affichant un bonhomme souriant ou mécontent selon que la vitesse est respectée ou pas. Il s'agit là d'une mesure conviviale très bien perçue et respectée par les automobilistes.

1.7 Ajout d'un passage piétonnier sur le chemin Saint-Louis

Au coin de la rue du Sieur-d'Argenteuil et du chemin Saint-Louis, l'ajout d'une traverse piétonnière se justifie par la présence du centre commercial. Elle faciliterait l'accès des commerces aux piétons.

2. SECTEUR SAINT-DENIS

2.1 Carrefour Hochelaga et Lavigerie

Ce carrefour étant très achalandé aux heures de pointe et se situant sur le chemin des écoliers, il est impératif d'en sécuriser l'accès à ces derniers. Nous suggérons des traverses piétonnes actives simultanément dans les quatre directions, ainsi que l'interdiction de tourner à droite sur feu rouge.

2.2 Vitesse sur Hochelaga

Le long du territoire de l'école De Rochebelle, des panneaux indicateurs de zone scolaire devraient être installés et la vitesse réduite en conséquence. Nous citons, en exemple, le chemin Saint-Louis aux abords des écoles primaires et secondaires privées ainsi que le boulevard de Neuvialle à proximité de la polyvalente La Camaradière.

2.3 Piste cyclable et trottoir sur Hochelaga

Comme suggéré par le conseil de quartier lors sa participation à l'élaboration du Plan directeur de quartier, il serait opportun d'aménager une piste cyclable et un trottoir séparés de la route par une bande gazonnée le long du boulevard Hochelaga afin de permettre aux nombreux écoliers de se rendre à l'école de façon sécuritaire. Cette piste serait également utile aux étudiants universitaires et à tous les utilisateurs des infrastructures sportives, culturelles et communautaires du secteur : bibliothèque, aréna, piscine, parc Roland-Beaudin, bureau d'arrondissement, etc.

3. SECTEUR SAINTE-URSULE

3.1 Stationnement entre Quatre Bourgeois et Maricourt, sur la rue Bégon

Lors de la construction des nouveaux viaducs sur l'autoroute Duplessis, en 2008 et 2009, la sortie de l'autoroute donnant accès à l'avenue Maricourt a été fermée. Cette fermeture a eu comme impact d'accroître la circulation sur la rue Bégon, direction sud vers l'avenue Maricourt, puisque maintenant les automobilistes utilisent la sortie de la rue La Pérade. De plus le RTC avec le trajet no 13 emprunte cette voie dans les deux directions.

Actuellement il y a du stationnement sur les deux cotés de la rue Bégon, et il ne reste que deux voies pour accommoder une densité croissante de circulation d'automobile et du service du RTC, qui compte deux zones d'arrêts pour les usagers.

Deux solutions sont possibles. La première, solution idéale, serait d'éliminer complètement le stationnement entre le chemin des Quatre-Bourgeois et l'avenue Maricourt sur la rue Bégon. La deuxième serait l'éliminer le stationnement sur la rue Bégon, mais uniquement entre le chemin des Quatre-Bourgeois et l'avenue Maricourt au niveau des deux premières entrées des blocs à appartements, en direction sud des deux cotés.

Ajoutons que la majorité des utilisateurs de ces espaces, sont des usagers du RTC. Ils utilisent cet emplacement parce que les espaces dans le PARC-O-BUS situé à proximité, au coin du boulevard Pie-XII et du chemin des Quatre-Bourgeois, sont utilisés à 99 % par le personnel de Revenu Québec. Il serait donc de mise que le RTC gère ces espaces et les utilisateurs de leur réseau ne stationneraient plus dans les rues.

3.2 Délai de passage des piétons à l'intersection de Hochelaga et Bégon

Le délai est de 20 secondes, alors qu'à l'intersection précédente, boulevard Pie-XII et chemin des Quatre-Bourgeois, il est de 25 secondes.

Compte tenu que l'intersection du chemin des Quatre-Bourgeois et de la rue Bégon est beaucoup plus utilisée par les piétons, arrêt des parcours RTC 800-801-13, il est très difficile pour la très grande majorité des citoyens de franchir la distance dans les 20 secondes. Il y a donc lieu de réviser le temps à 25 secondes.

3.3 Zone scolaire, boulevard Neilson, entre les rues Dijon et de Namur.

Il n'existe aucun strict minimum en matière de signalisation pour avertir les automobilistes de la zone scolaire ni du parc Raymond-De Rosa. Il est primordial qu'une révision de toute la signalisation dans ce secteur soit faite avant la prochaine rentrée scolaire.

Le problème de vitesse et de non respect de la zone scolaire et du parc va aller en s'accentuant, principalement en raison des nombreuses nouvelles constructions à l'ouest du boulevard Pie-XII.

3.4 Trottoir sur la rue Louis-Jobin entre les rue Maricourt et Montpetit.

La rue Louis-Jobin est le principal lien entre les trois centres d'affaires, Neilson, Naviles et de la Pérade. Ce lien est emprunté quotidiennement par plus de 50 % des 330 élèves qui fréquentent l'école primaire Cœur-Vaillant, située au coin de l'avenue de Liège et du boulevard Hochelaga, et ce, à raison de quatre fois par jour. De plus, il faut compter les nombreux déplacements des résidents de ce même secteur qui doivent emprunter la rue Louis-Jobin pour se rendre au parc

Raymond-De Rosa. Comme il y a beaucoup d'automobiles et de camions de livraison qui circulant, en plus des autos stationnées dans la rue Louis-Jobin, il n'y pratiquement plus d'espace pour les piétons et le risque d'accident est très élevé. Nous recommandons donc qu'une étude soit faite pour l'installation d'un trottoir sur la rue Louis-Jobin.

Ce rapport ne se veut pas exhaustif et suite à la lecture que vous en ferez, nous souhaitons vivement que vous nous accordiez une entrevue, afin de discuter des mesures qui pourraient être prises par la Ville pour répondre aux problèmes exposés ici. De plus, même si nous n'avons pas rédigé un mémoire sur le Plan de mobilité durable, nous pensons que les recommandations ci-haut font intégralement partie des solutions à apporter afin de permettre aux habitants de notre quartier de se déplacer dans leur environnement en toute sécurité et de les inciter à le faire de plus en plus à pied et à vélo. En cela, nous rejoignons parfaitement l'idée qui émane des projets « Mon école, à pied et à vélo » qui voient actuellement le jour dans différentes écoles de notre arrondissement.

En vous remerciant de l'attention et des suites que vous voudrez bien donner à ce rapport, nous vous prions de recevoir l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom du conseil de quartier de Saint-Louis,

Isabelle Pouppez Présidente

4